

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VI-05

**POLE DE COMPETITIVITE AERONAUTIQUE
ESPACE ET SYSTEMES EMBARQUES**

Lors de notre Assemblée Départementale du 15 Novembre 2005, nous avons approuvé l'adhésion du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à l'association « Aerospace Valley ».

Je vous rappelle que cette association réunit l'ensemble des partenaires (publics et privés) du pôle de compétitivité « Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués ».

Elle assure la gouvernance du pôle de compétitivité et définit les grandes orientations en matière de recherche et développement. Par ailleurs, elle est chargée de sélectionner les projets de recherches qui pourront bénéficier des aides annoncées par l'Etat.

Concernant le fonctionnement de cette association, il est prévu qu'il soit assuré par les cotisations des membres, pour un tiers, l'Etat pour un autre tiers et enfin, celles des collectivités locales (Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, ainsi que les deux communautés d'agglomérations de Toulouse et de Bordeaux). A priori, il n'est pas prévu de solliciter les départements, en dehors de leurs cotisations d'adhérents.

Afin de finaliser notre adhésion à cette association, il convient d'inscrire au budget départemental, les crédits correspondants.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et ratifier l'inscription d'un crédit de **2 000 €**, à l'article 6568, sous fonction 91 du Budget Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 15 novembre 2005 approuvant l'adhésion du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à l'association "Aerospace Valley",

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 2 000 € à l'article 6568, sous-fonction 91 du budget départemental correspondant à l'adhésion du Conseil Général à l'association "Aerospace Valley".

Adopté à l'unanimité.

Le Président,